



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFP 18 SEPTEMBRE 2019 – 14H30

Auteur : **Didier QUILLOT** Date : **18 septembre 2019**
Présidente : **Nathalie BOY DE LA TOUR** Référence : **LFP-AG-20190918**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Présents **Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs**

Clubs professionnels de Ligue 1 Conforama

AMIENS (Louis MULLAZZI, mandat), ANGERS (Saïd CHABANE), BORDEAUX (Thomas JACQUEMIER, mandat), BREST (Pascal ROBERT, mandat), DIJON (Olivier DELCOURT), LILLE (Marc INGLA, mandat), LYON (Vincent PONSOT, mandat), MARSEILLE (Jacques-Henri EYRAUD), METZ (Jean-Luc MULLER, mandat), MONACO (Nicolas HOLVECK, mandat), MONTPELLIER (Laurent NICOLLIN), NANTES (Loïc MORIN, mandat), NICE (MONACO, mandat), PARIS (Gregory DURAND, mandat), REIMS (SAINT ETIENNE, mandat), RENNES (Christophe CHENUT, mandat), SAINT-ETIENNE (Bernard CAÏAZZO), STRASBOURG (Marc KELLER), TOULOUSE (Jean-François SOUCASSE).

Clubs professionnels de Domino's Ligue 2

AJ AJACCIO (Christian LECA), AUXERRE (Francis GRAILLE), CAEN (Fabrice CLEMENT), CHAMBLY (Thierry BERTRAND, mandat), CLERMONT (Ahmet SCHAEFER), GRENOBLE (Max MARTY, mandat), GUINGAMP (Bertrand DESPLAT), LE HAVRE (Vincent VOLPE), LE MANS (Thierry GOMEZ), LENS (LORIENT, mandat), LORIENT (Fabrice BOCQUET), NANCY (Jean Michel ROUSSIER), NIORT (Karim FRADIN), ORLEANS (Philippe BOUTRON), PARIS FC (Pierre FERRACCI), RODEZ (Pierre-Olivier MURAT), TROYES (CAEN, mandat), VALENCIENNES (Stéfan ISLIC, mandat).

Clubs de National – Statut Pro

Red Star (Regis PILLON, mandat)

SAFE : José DIAS - **SNAAF** : Alain BELSOEUR - **UNECATEF** : Pierre REPELLINI - **UNFP** : Philippe PIAT - **FFF** : Michel DENISOT - **AMCFP** : Eric ROLLAND

Excusés

NIMES, CHATEAUROUX, SOCHAUX.

Assistent

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.
MM. Noël LE GRAËT, Didier QUILLOT.



1. Adoption du précédent procès-verbal

1.1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2018

L'Assemblée Générale,

Adopte le précédent procès-verbal sans réserve à 94,75 voix « pour » représentant 100% des suffrages exprimés.

2. Renouvellement partiel des représentants des groupements sportifs participant à la Ligue 1

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, a validé les candidatures de M. Marc INGLA au Collège des représentants des groupements sportifs de Ligue 1, en remplacement de M. Bertrand DESPLAT.

Après un appel aux votes,

L'Assemblée Générale,

prend acte de l'élection de M. Marc INGLA recueillant 88,25 voix « pour », représentant 94,89% des suffrages exprimés.

3. Proposition d'évolution du format de la Coupe de la Ligue et consultation du marché

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de la LFP la suppression de la Coupe de la Ligue à compter de la saison 2020/2021, malgré deux propositions d'évolution de cette compétition.

La première concernait une évolution de la formule sportive visant à créer des groupes régionaux, tandis que la seconde visait une réduction des clubs engagés sur un format très réduit de compétition.

M. Didier QUILLOT, Directeur Général Exécutif de la LFP, présente un bilan économique de l'actuelle Coupe de la Ligue au regard des revenus qui lui sont propres en termes de droits de retransmissions ou de sponsoring,

Enfin, M. Didier QUILLOT précise les conditions statutaires dans lesquelles les décisions concernant le format des compétitions peuvent être prises, en ce qu'elles impliquent une modification de la convention FFF/LFP et donc un vote en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale,

Prenant acte de la proposition du Conseil d'Administration, accepte de voter sur celle-ci,



Est appelée à voter sur la proposition du Conseil d'Administration de suspendre la Coupe de la Ligue à compter de la saison 2020/2021,

Adopte à 61,25 voix « pour » représentant 66,04% des suffrages exprimés, la suspension de la Coupe de la Ligue (31,5 voix « contre » -soit 33,96% des suffrages exprimés- et 2 abstentions).

4. Organisation d'un séminaire de travail

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu M. Noël LE GRAET, Président de la FFF, faire état des discussions intervenues au Comex de la FFF s'agissant du financement des centres de préformation, de la D1 féminine ou du championnat national,

Après un large échange de vues sur les échéances à venir et les nombreux sujets de discussions concernant le football professionnel,

Prend acte, sur proposition de Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Présidente de la LFP, de la possibilité d'organiser un séminaire de réflexion avec l'ensemble des clubs professionnels, si possible avant la fin de l'année 2019.

5. Points Divers

L'Assemblée Générale,

Entend M. Didier QUILLLOT, Directeur Général Exécutif, exposer aux membres présents les informations communiquées au Conseil d'Administration plus tôt dans la journée, relatives à l'assignation du Groupe Canal+ contre la LFP.

Prend acte dans ces conditions qu'aucune provision ne sera passée sur ce litige en dehors des 50 000€ correspondant à la franchise de l'assurance.

La séance est levée à 16h30

**La Présidente
Nathalie BOY DE LA TOUR**

**Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLLOT**